



Commune de
St-Sulpice

1
2

**Procès-verbal N° 04/24 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 15 mai 2024 à 20h00
Complexe communal du Léman**

3 Présidence : M. Cyril Golaz
4 Secrétaire remplaçante : Mme Fanny Gantin
5 Scrutateurs : M. Jérémy Bernasconi
6 M. Quentin Tonascia
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8

9

ORDRE DU JOUR

- 10 1. Appel
11 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2024
12 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 2024
13 4. Communications du Bureau et de la Municipalité
14 5. Nomination d'un membre à la Commission immobilière
15 6. Préavis n°07/2024 : « Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) de la Commune de
16 Saint-Sulpice »
17 Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n°07/2024
18 Discussion et décision
19 7. Préavis n°08/2024 : « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner & consorts « Réaménagement de la
20 place de jeux du parc du Russel » »
21 Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n°08/2024
22 Discussion et décision
23 8. Dépôt du rapport de gestion 2023
24 9. Dépôt du préavis n°09/2024 : « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le
25 ménage courant »
26 10. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
27 11. Propositions individuelles et divers

1 La 26^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 4^e de cette année 2024 est ouverte à 20h00 au Complexe
2 Communal du Léman par **M. Cyril Golaz**, Président pour cette année 2023-2024, qui adresse à toutes et à tous
3 une cordiale bienvenue. Il annonce la démission de la secrétaire Mme Brigitte Grobet qui a renoncé à ce poste
4 pendant son temps d'essai en raison de la charge de travail plus conséquente qu'attendue et de la contrainte
5 des trajets. Il présente la secrétaire remplaçante Mme Fanny Gantin, actuelle secrétaire du Conseil communal
6 d'Etoy et recommandée par l'Association des Secrétaires de Conseils Communaux et Généraux Vaudois. Elle
7 officiera provisoirement pendant cette séance ainsi que pendant celles de juin et ne sera donc pas élue comme
8 secrétaire du Conseil. Le poste est mis au concours et le Président espère que la perle rare sera trouvée
9 rapidement.

10 **1. Appel**

11 **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 3 mai 2024,
12 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹. Il passe la parole à **Mme Gantin**, Secrétaire
13 remplaçante, pour l'appel.

14 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*
15 *fixée pour l'appel.*

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 18 Mmes Berner, De Sousa, Froehlich, Gander, Lyonette, Micolis, Reichenthal,
Vallotton ;

MM. Affolter, Clerc, Cuerel, Delessert, Gygax, Mouvet, Pietramaggiore,
Plass, Vermeulen, Yazyev;

Absents : 2 MM Hirsch, Salina.

Présents : 39

16 L'effectif du Conseil est de 59. Le nombre de membres présents se monte à 39. La majorité absolue est fixée à
17 25. Le cinquième des membres se monte à 10. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de
18 sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. **M. le**
19 **Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

20 **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2024**

21 **M. le Président** annonce qu'il y a douze points à l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite intervenir au
22 sujet de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les
23 suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour	37	0	1

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

² Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 L'ordre du jour est accepté à la majorité.

2 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 2024**

3 M. le Président informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /
4 ou par courrier postal. En vertu de l'art. 58 CC, il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou
5 partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de
6 rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

7 Mme Nussbaumer-Picard fait lecture des changements suivants, demandés par Mme Lyonette, absente ce soir :

8 - Page 15 : Ligne 29

9 « Mme Lyonette pense qu'il serait logique de joindre les deux sujets, le réaménagement de la place de jeux du
10 parc Russel et du parc dans son ensemble, par rapport au fait ... »

11 - Page 16 : Ligne 6

12 Mme. Lyonette (un seul n seulement) - « En même temps, les deux sujets sont inextricablement liés, il n'est pas
13 logique de présenter un préavis maintenant sans atteindre les résultats d'une pré-étude sur les options de
14 développement du parc. »

15 Il n'y a pas d'autre intervention, le vote est donc ouvert.

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du procès-verbal 03/24 modifié	35	0	3

16 Le procès-verbal 03/24 de la séance du 17 avril 2024 modifié est accepté à la majorité.

17 Des remerciements sont adressés à la secrétaire sortante, Mme Grobet, pour la rédaction de ce procès-verbal.

18 **4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité**

19 **Pour Le Bureau du Conseil :**

20 M. le Président : « Depuis notre dernière séance, voici quelques événements qui se sont déroulés ainsi que ceux
21 à venir :

22 - Les sociétés de tir au pistolet et de tir à 300m de St-Sulpice ont organisé samedi 13 et 20 avril derniers deux
23 journées porte-ouvertes qui ont permis de faire découvrir ce sport à des personnes de tout âge. Ces journées
24 furent fort appréciées par les participants et rencontrèrent un franc succès.

25 - Mme Harrel-Bond, notre huissière suppléante, réalise une exposition de peintures réalisées par ses soins dès
26 aujourd'hui à l'espace 52 et ceci jusqu'au 20 mai prochain. Le vernissage aura lieu demain, jeudi 16 mai dès 18h30.
27 Vous y êtes tous cordialement invités. Des flyers sont à disposition sur la table de l'apéro.

28 - Le traditionnel tournoi de pétanque de la jeunesse aura lieu quant à lui le samedi 8 juin prochain au parc du
29 Russel. Il commencera à 10h et coûtera CHF 30.- par équipe constituée de deux joueurs. Il est recommandé de
30 s'inscrire en avance. Les inscriptions sont encore possible le jour même jusqu'à 9h30 sur place. Des flyers sont à
31 votre disposition sur la table de l'apéro

32 Nous avons maintenant deux points à vous transmettre :

33 - Les dates des derniers Conseils avant la pause estivale sont le 12 et 26 juin. Ce dernier commencera à 18h30 et
34 sera suivi du traditionnel repas de fin d'année présidentielle.

1 - La traditionnelle sortie entre les Conseils communaux de Préverenges et de St-Sulpice aura lieu le jeudi 30 mai
2 prochain et sera organisée par notre Bureau. Vous avez tous reçu l'invitation à cette soirée avec la convocation à
3 notre séance de ce soir. Nous vous prions de bien vouloir réserver la date et nous répondre dès que possible pour
4 pouvoir estimer le nombre de participants à cette soirée. Celle-ci débutera par une petite compétition de Bubble
5 foot sur les terrains de football du Laviau. Pour les moins sportifs, une initiation au tir à l'arc est également
6 proposée. Vous aurez ainsi le loisir de découvrir plus en détails les installations de football de notre village. Un
7 apéro sera ensuite servi à la buvette du club. Le repas sera organisé dès 20h à l'Auberge le St-Sulpice. Nous
8 espérons vous y retrouver nombreux et partager un bon moment avec vous. »

9 **Pour la Municipalité :**

10 **M. Étienne Dubuis - Syndic :** « J'aurai deux communications : la démarche participative sur le plan d'affectation
11 du Laviau a eu lieu le 24 avril dernier dans cette salle du Conseil sous la direction du bureau d'urbanisme Plarel.
12 Elle s'est déroulée en trois étapes : une présentation des enjeux, des tables rondes et une restitution des tables
13 rondes à l'ensemble des participants. Les participants, qui étaient une petite trentaine, ont été répartis en trois
14 groupes en fonction de la zone qu'ils avaient choisie au moment de leur inscription : la zone agricole protégée, à
15 l'ouest, le secteur des loisirs terrestres, au nord-est, et le secteur des loisirs lacustres, au sud-est. Les participants
16 avaient deux devoirs à accomplir : lancer des idées, toutes sortes d'idées, et réaliser une carte de leur zone. Le
17 bureau Plarel nous a envoyé il y a quelques jours une restitution écrite de l'atelier. Nous l'avons envoyée en
18 priorité aux participants et ensuite à vous. Mais pour toucher le plus grand nombre possible de Serpeliou, nous
19 allons la mettre cette semaine encore sur le site Internet de la Commune et allons lui consacrer un article dans le
20 prochain numéro du « Serpeliou ». L'atelier du 24 avril est le point de départ de la démarche participative. Mais
21 il n'est pas toute la démarche participative. Nous espérons bien que cette démarche va se poursuivre ces trois
22 prochains mois. Nous vous invitons par conséquent et nous allons inviter tous les Serpeliou à nous adresser des
23 idées sur le plan d'affectation et à commenter les idées émises lors de l'atelier.

24 La Commune se retrouve avec de grosses réserves de vin rouge. Il s'agit de pinot noir des années 2021 et 2022.
25 Pour écouler ce vin, la Municipalité a décidé d'en vendre un millier de bouteilles et ce au prix de CHF 70.- le carton
26 de six bouteilles. La Municipalité a souhaité le vendre en priorité aux membres du Conseil communal et aux
27 collaborateurs de la Commune. Vous allez tous recevoir demain un courriel qui vous proposera de réserver un
28 carton. Vous pourrez faire cette réservation jusqu'au lundi 10 juin. Ceux d'entre vous qui auront réservé un carton
29 pourront venir le chercher au Greffe entre le 14 et le 21 juin. Les cartons restants seront proposés à la
30 population. »

31 **M. René Piller – Vice-syndic :** « Le Biergarten ou l'espace convivial et intergénérationnel a fonctionné déjà deux
32 vendredis de suite. J'y ai croisé passablement de Conseillères et Conseillers sur place, c'est super sympa, très
33 agréable, on a de bons retours des gens qui viennent mais également des restaurateurs d'à côté qui ont un afflux
34 supplémentaire de clients. Voici le programme en primeur :

35 Le 24 mai – Luca Manotta ;

36 Le 21 juin – Sébastien Mella ;

37 Le 5 juillet – diffusion du match de quart de finale de football ;

38 Le 19 juillet – disco silencieuse / « silent party » ;

39 Le 16 août – duo Native ;

40 Le 20 septembre – cinéma openair.

41 Entre deux programmes, il y aura toujours boissons à profusion. »

42 **Mme Anne Merminod – Municipale :** « Du 22 au 26 mai 2024 aura lieu la fête de la nature pendant laquelle des
43 ateliers seront réalisés pour les enfants des écoles le jeudi 23 mai au Laviau : une tente sera montée où des
44 conteurs raconteront la nature, et l'extérieur des ateliers sur les sens seront organisés. Ces ateliers seront
45 présentés aux enfants de 1 à 8P et adaptés selon l'âge. À St-Sulpice, toujours dans le cadre de cette fête de la

1 nature, une balade sur le thème des papillons des prairies, guidée par M. Pierre-André Bonaglia est organisée le
2 mercredi 22 mai : il reste encore une place de disponible, si vous voulez vous inscrire faites-le tout de suite. Le 8
3 avril a eu lieu le traditionnel vélo-truck devant le collège des Pâquis : une vingtaine de vélos ont pu être réparés,
4 il s'agissait uniquement de réparations simples, les gens payent le matériel seulement, pas la réparation. Cette
5 année une entreprise était présente pour faire tester des vélos-cargo et vu le succès, vélo-truck reviendra encore
6 une fois le 8 juin. Je vous rappelle aussi la projection d'un film en plein air le samedi 1^{er} juin au débarcadère. »

7 **Mme Corinne Willi – Municipale :** « Des travaux d'entretien courant sont prévus sur cinq pontons situés le long
8 de la Venoge, nous avons eu une séance sur place avec le Canton, représenté par le « voyer » des eaux de notre
9 arrondissement et l'entreprise qui effectuera ces travaux. Le Canton nous a donné son autorisation orale et nous
10 attendons à présent son autorisation écrite qui devrait nous parvenir très prochainement avant de débiter ces
11 travaux. »

12 **M. Olivier Matthey – Municipal :** « DDP au Bochet 1 : je sais que beaucoup d'entre vous se demandent où l'on en
13 est avec le projet d'attribution d'un Droit Distinct et Permanent, ou droit de superficie, pour la parcelle 290 au
14 Chemin du Bochet 1. Eh bien, je peux vous le confirmer ce soir : ça avance ! La semaine passée, pour la première
15 fois, une séance a réuni les quatre parties impliquées dans ce projet.

16 • Il y a premièrement Immobilis Consulting, le bureau que nous avons mandaté dès le départ pour préparer ce
17 DDP. Ils règlent les derniers détails de la convention et du contrat qui devront être signés.

18 • Deuxièmement il y a la fondation Equitim dont le projet a été retenu par la Municipalité et qui devra justement
19 signer ces documents. Si vous voulez en savoir plus à leur sujet dès maintenant, vous pouvez taper Equitim sur
20 Google (équité... avec im à la fin).

21 • Troisièmement, il s'agit de la gérance Golay, qui gère actuellement les baux des locataires et les décomptes de
22 chauffage.

23 • Et quatrièmement, bien sûr, la Commune représentée par le Service des Bâtiments.

24 Notre plus grand problème, comme vous l'imaginez bien, concerne les locataires actuels et leur relogement. Il est
25 temps maintenant de commencer à les informer. C'est pourquoi à la suite de cette séance du Conseil, dès demain,
26 une lettre sera adressée à chacun d'entre eux. Je vous la lis ici :

27 Madame, Monsieur,

28 Soucieuse de valoriser le patrimoine foncier et immobilier de la Commune, la Municipalité de Saint-Sulpice va
29 soumettre prochainement au Conseil communal un préavis visant à tirer un meilleur parti de la parcelle 290 où
30 vous habitez. En cas d'acceptation de ce projet (en automne 2024), une fondation spécialisée dans la construction
31 de logements recevra le terrain en location selon le système du DDP (droit distinct et permanent), afin d'y bâtir
32 un nouvel immeuble et de rénover complètement celui où vous logez. Ces travaux nécessiteront de libérer
33 totalement les lieux.

34 Nous sommes bien conscients que ce chantier représentera pour vous un changement significatif. Vous pouvez
35 d'ores et déjà être assurés que nous ferons tout notre possible pour trouver des solutions capables de minimiser
36 l'impact de cette transition. Dans un premier temps, vous serez invités à une séance d'information, au cours de
37 laquelle vous seront présentées la chronologie et l'organisation des prochaines étapes. Cette réunion vous
38 donnera l'occasion de poser toutes vos questions.

39 En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous adressons, Madame,
40 Monsieur, nos salutations distinguées. »

41 **M. le Président** remercie la Municipalité pour ces communications.

42

43

1 Aucun complément d'information n'est ajouté par la Municipalité ou la commission, **M. le Président** annonce
2 donc le passage en revue et le vote de chaque amendement, puis la discussion sur le préavis dans son ensemble
3 sera ouverte, suivie de son vote, sous sa version amendée ou non.

4 **Amendement I** : la parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement I au préavis 07/2024	38	0	0

5 **L'amendement I au préavis 07/2024 est accepté à l'unanimité.**

6 **Amendement II** : la parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement II au préavis 07/2024	38	0	0

7 **L'amendement II au préavis 07/2024 est accepté à l'unanimité.**

8 **Amendement III** : la parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement III au préavis 07/2024	38	0	0

9 **L'amendement III au préavis 07/2024 est accepté à l'unanimité.**

10 **M. le Président** ouvre la discussion sur le préavis n°07/2024 tel qu'amendé, dans son ensemble.

11 **M. Hostettler** demande quels sont les critères pour faire les demandes d'exception et comment la Municipalité
12 prendra la décision de rentrer en matière ou pas.

13 **Mme Willi – Municipale**, confirme que les critères justifiant les demandes sont listés dans le préavis. La
14 Municipalité se basera sur le poids de la taxation qui ne doit pas être disproportionnée par rapport à l'activité,
15 notamment dans le cas des sociétés boîte aux lettres et des micro-entreprises. Ce sera un traitement au cas par
16 cas.

17 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et passe au vote. Les résultats sont les
18 suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 07/2024 amendé	37	0	1

19 **Le préavis 07/2024 amendé est accepté à la majorité**

20 **7. Préavis n°08/2024 : « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner & consorts**
21 **« Réaménagement de la place de jeux du parc du Russel »**

22 **M. le Président** rappelle que les Conseillers ont pu prendre connaissance du rapport de la commission ad hoc du
23 avril 2024 et passe la parole à la rapportrice de la Commission, Mme Kaeser, pour la lecture des conclusions
24 de ce rapport.

1 **Mme Kaeser** lit l'extrait du rapport suivant :
2 La Commission dans son ensemble soutien le projet de réaménagement du parc du Russel.
3 Elle voit deux axes importants sur lesquels elle souhaiterait que la Municipalité base ce réaménagement en
4 priorité :
5 Premièrement, la nature et la biodiversité doivent être très présentes dans ce parc pas seulement dans le biotope
6 ou dans une partie dite « canopée » mais également dans la mesure du possible autour des aires de jeux pour y
7 apporter de l'ombre, de la fraîcheur et ainsi éviter les îlots de chaleur.
8 Deuxièmement, les activités et jeux devraient être ciblés pour tous les âges et offrir une utilisation la plus large
9 possible dans le développement des compétences physiques ou sociales. Les activités pour les enfants de 8 à 15
10 et plus particulièrement pour les adolescents devraient être au centre de cette réflexion puisque les autres lieux
11 de détente de la commune s'adressent déjà aux jeunes enfants alors que rien n'y est prévu pour cette tranche
12 d'âge. Même s'il semble important à la commission de pouvoir tenir compte des besoins de l'école pour ce qui
13 est des terrains de sports, la commission souhaite que la Municipalité ne se laisse pas dicter non plus la
14 répartition des espaces de manière disproportionnée par de trop grandes attentes de l'école. »
15 La volonté de la Municipalité de donner une unité à ce parc a été saluée par la commission dans son ensemble.
16 Cette dernière estime que si la Municipalité veut créer une impression d'unité dans ce lieu, elle devrait prêter
17 une attention particulière aux cheminements entre les différentes zones d'activités. En prenant soin de les rendre
18 accessibles à tous et d'y inclure une signalétique commune pour l'emploi des différentes infrastructures qui
19 seront mises à disposition. Le point d'attention qu'est la tour, actuel centre du parc, ne semble pas à la
20 commission devoir garder cette place centrale, au contraire. Les points d'accès au parc ont également retenu
21 l'attention de la commission, cette dernière souhaite relever que les accès doivent être étudiés dans leur
22 ensemble sans oublier d'activer de la servitude pour un accès depuis « les balcons du Léman. En conclusion de
23 ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président,
24 Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

25
26 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 27 • vu le préavis municipal n°08/2024,
- 28 • ouï les conclusions du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- 29 • attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

30 DÉCIDE

- 31 • d'accepter la réponse de la Municipalité.

32 Au nom de la Commission

33 Le Président

La Rapportrice

34 Stéphane Billeter

Alice Kaeser

35 St-Sulpice, le 23 avril 2024.

36
37 **M. le Président** demande à la Municipalité si elle a quelque chose à ajouter.

38 **Mme Merminod – Municipale** remercie la Commission pour son rapport qui est très complet, pour les pistes
39 données, constate avec plaisir que les préoccupations sont partagées et confirme que la Municipalité veillera à
40 ne pas se laisser dicter la répartition des espaces de manière disproportionnée par les trop grandes attentes de
41 l'école. Elle rajoute que des espaces pour adolescents mais également pour adolescentes seront envisagés. Elle
42 pense également que c'était une bonne chose de garder ce préavis et de pouvoir annoncer le résultat de ces
43 premières discussions.

44 La discussion est ouverte par **M. le Président**.

45 **Mme Nussbaumer-Picard** demande si d'autres enseignants que ceux du sport seront consultés et pense qu'il
46 serait intéressant d'avoir un biotope, une prairie fleurie dans laquelle des classes extérieures pourraient être

1 organisées. Elle propose de faire participer les jeunes adolescents et adolescentes afin de comprendre leurs
2 réelles attentes au lieu de les « *supputer du haut de notre adulerie* ».

3 **M. Piller – Municipal**, relève que ces questions portent sur le projet en lui-même donc sur la suite. Il confirme
4 que la consultation d'adolescents est déjà prévue et qu'au niveau de l'école, ce sont les professeurs de sport qui
5 font le relai avec les autres professeurs. De nombreuses informations et de demandes arrivent, la Municipalité
6 doit à présent se concentrer pour toutes les traiter. Ni la tour ni le biotope ne peuvent être modifiés, ce dernier
7 fait partie de la zone, il pourrait être agrandi, modifié mais pas déplacé. Il y aura une démarche participative
8 organisée, les sociétés concernées et les motionnaires ont déjà été contactés pour avoir des informations. Le
9 projet avance.

10 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et passe au vote. Les résultats sont les
11 suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 08/2024	38	0	0

12 **M. le préavis n°08/2024 est accepté à l'unanimité.**

13

14 **8. Dépôt du rapport de gestion 2023**

15 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce
16 préavis.

17 **M. Dubuis – Syndic :**

18 « *Une fois n'est pas coutume, je m'attarderai sur la forme du rapport de gestion 2023. Vous vous êtes sans doute*
19 *aperçu qu'il diffère sensiblement des rapports précédents. Nous l'avons voulu à la fois plus agréable à lire et*
20 *concentré sur les seules activités de la Commune. Pour le rendre plus agréable à lire, nous avons adopté un*
21 *caractère typographique légèrement plus gros et nous avons organisé les chapitres dans un ordre qui nous a*
22 *semblé plus logique. Pour le concentrer sur les activités de la Commune, nous avons renoncé à publier le résumé*
23 *de la gestion annuelle d'une longue liste d'associations et de paroisses. Les Conseillers intéressés par ces activités*
24 *non communales peuvent les retrouver directement sur le site Internet des entités concernées.*

25 *Une dernière remarque : le rapport annuel est le résumé de l'activité de la Municipalité bien entendu mais il est*
26 *aussi, et il est plus encore, le résumé de l'activité des services communaux. Pour nous, il est l'occasion de rappeler*
27 *et de saluer le travail réalisé à longueur d'année, et souvent dans l'ombre, par les nombreux collaborateurs de la*
28 *Commune. La Municipalité, devant vous, les en remercie. »*

29 **M. le Président** ouvre la discussion.

30 **Mme Nussbaumer-Picard** relève qu'on parle du traitement des araignées dans les bâtiments communaux en
31 page 61 et aimerait savoir si on connaît la toxicité des produits utilisés. Au niveau de l'école, dans cette même
32 page, elle demandé la nature des problèmes avec les portes SALTO et s'ils sont réglés. Enfin dans la rubrique
33 enfance et jeunesse en pages 100 et 103, dans la formation du personnel, la formation suivante est manquante
34 et est jugée indispensable : « formation sur la protection de l'intégrité et prévention des abus sexuels ». Le
35 personnel de garderies et de l'UAPE (Unité d'Accueil pour Écoliers) est en première ligne pour révéler des enfants
36 susceptibles de subir des agressions sexuelles notamment à la maison, elle estime qu'il est important que ce
37 personnel soit formé de manière très régulière et suggère de prendre contact avec la formation Espace pour ce
38 faire.

1 **M. Matthey – Municipal**, répond que le traitement des araignées est du ressort de l'entreprise COMAS qui est
2 spécialiste dans le domaine, il y a peu de bâtiments traités et ne sachant pas la nature des produits utilisés, il
3 s'engage à se renseigner à ce sujet et revenir lors de la prochaine séance du Conseil. Concernant les portes SALTO
4 au Collège, elles sont gérées par des petits tags rouges et parfois ne s'ouvrent pas pour des raisons diverses :
5 problème de piles ou dysfonctionnement du système. Le Collège ayant plusieurs années déjà, ces mécanismes
6 qui sont à l'intérieur des poignées doivent souvent être changés, ce qui coûte horriblement cher à chaque fois.

7 **Mme Merminod – Municipale** confirme que la formation sur les abus sexuels est une formation très suivie par
8 tout le personnel en contact avec la petite enfance et ne sait pas quand a eu lieu la dernière session mais confirme
9 que dès qu'une telle situation se présente le personnel est immédiatement en contact avec la personne
10 adéquate. Ce problème est toujours pris au sérieux.

11 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et annonce que le sujet sera traité par la
12 Commission de Gestion et des Finances et que le rapport devra être remis au Greffe le 30 mai au plus tard pour
13 la prochaine séance de juin.

14

15 **9. Dépôt du préavis n° 09/2024 « Comptes 2024 »**

16 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce
17 préavis.

18 **M. Dubuis – Syndic** : *« La Municipalité a un sentiment mitigé face aux comptes 2023 de la Commune. C'est
19 l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Le verre est à moitié plein si l'on compare les résultats prévus
20 dans le budget et les résultats inscrits dans les comptes : les comptes sont bien meilleurs que le budget. Mais le
21 verre est à moitié vide quand on prend seulement en compte les résultats : les résultats sont négatifs, ce qui
22 signifie que la Commune continue à dépenser davantage qu'elle ne gagne. En d'autres circonstances, la situation
23 serait franchement inquiétante. Heureusement, comme vous le savez, les charges de péréquation sont annoncées
24 en baisse sensible à partir de 2025. Cela devrait nous permettre d'atteindre un meilleur équilibre dès l'année
25 prochaine. »*

26 **M. Hauschild** rappelle l'invitation envoyée par la Présidente de la COGEFI afin de déposer les questions par écrit
27 jusqu'à jeudi minuit, la rencontre étant agendée au vendredi.

28 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et annonce que le sujet sera traité par la
29 Commission de Gestion et des Finances et que le rapport devra être remis au Greffe le 30 mai au plus tard pour
30 la prochaine séance de juin.

31

32 **10. Dépôt du préavis n°10/2024 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation 33 d'emprunter pour couvrir le ménage courant »**

34 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce
35 préavis.

36 **M. Dubuis – Syndic** : *« Pendant très longtemps, la Commune a eu pour politique financière de payer ses
37 investissements avec sa trésorerie et non par l'emprunt. La seule exception a été le paiement du Collège, financé
38 à moitié par la trésorerie et à moitié par l'emprunt. Utiliser la trésorerie était un bon calcul pour deux raisons :
39 d'abord, éviter d'emprunter permet d'éviter de payer des taux d'intérêt ; ensuite, réduire les liquidités a permis
40 d'éviter de payer les taux d'intérêt négatifs qui ont prévalu ces dernières années. Le résultat est que nous avons*

1 *une dette stable depuis dix ans mais que nous avons vidé notre trésorerie. Notre trésorerie est réduite au point*
2 *que nous pouvons craindre de nous retrouver sans argent pour payer nos factures certains mois de l'année 2024.*
3 *C'était déjà le cas à l'automne 2022 quand la Municipalité vous a demandé une première fois de pouvoir*
4 *emprunter pour payer le ménage courant. C'est toujours le cas, ça l'est même encore plus, ce printemps 2024. Le*
5 *Conseil communal nous avait octroyé ce droit en 2023 jusqu'à fin 2024. Vu la situation, la Municipalité vous*
6 *demande de bien vouloir renouveler cette autorisation deux ans de plus, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026, fin de*
7 *la législature. »*

8 **M. le Président** ouvre la discussion.

9 **Mme Richards** constate que le montant est en tous points similaire au montant approuvé la dernière fois, en
10 2022. À l'époque la demande était appuyée par un graphique qui montrait les variations des liquidités et prouvait
11 que CHF 3'000'000.- était le bon montant. Elle demande si un tel graphique pourrait être fourni cette fois-ci
12 encore.

13 **M. Dubuis – Syndic**, confirme qu'il va demander ce document à la Bourse.

14 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et annonce que le sujet sera traité par la
15 Commission de Gestion et des Finances et que le rapport devra être remis au Greffe le 30 mai au plus tard pour
16 la prochaine séance de juin.

17

18 **11. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

19 **M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

20 • AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **Mme Kaeser** confirme que les
21 Conseillers ont pu trouver sur leur table le dépliant de l'activité 2023 de l'AJESOL et le commente
22 rapidement. L'assemblée générale a eu lieu le 24 avril. Une formation continue s'est mise en place
23 pour toutes les structures, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un nouveau projet pédagogique
24 commun a été mis en place pour les accueillantes de jour et revalorise leur travail, un nouveau
25 financement de 20% de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) a permis de diminuer la
26 facture des utilisateurs en 2023 et en 2024. Engagement d'un soutien administratif à 60% du fait de
27 l'agrandissement du réseau et donc des besoins. La société Microgis a fait une étude par rapport aux
28 besoins du réseau, les résultats sont publiés sur l'intranet de l'AJESOL, sous l'onglet « plan de
29 développement ». Le budget global est de CHF 15'329'700.- réparti entre les trois Communes, la FAJE
30 et les parents. St-Sulpice a la participation la plus faible : CHF 541'433,92.-, en raison du nombre
31 d'habitants et du fait que les salaires des utilisateurs domiciliés à St-Sulpice sont en moyenne plus
32 élevés. Le projet « inclusion » est en cours et subventionné en partie par la FAJE à hauteur d'un
33 montant de CHF 100'000.- pour deux ans, reconductible suivant les résultats obtenus. À propos de ce
34 projet « inclusion », la FAJE a adressé un courrier au Conseil d'État, pour savoir comment il pense
35 financer ces projets et à quelle hauteur il pense s'investir vu que c'est une demande de plus en plus
36 importante. La prochaine assemblée générale aura lieu le 28 novembre 2024.

37 • APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) – **Mme Burrus** rapporte que
38 l'assemblée générale a eu lieu le 18 avril à Crissier, à l'espace Philippe RoCHAT en présence de M. Gratier
39 - Président cantonal de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). Le bilan de
40 l'Association est très bon malgré l'explosion des tâches du fait de la sortie plus rapide des hôpitaux et
41 de l'accroissement des constructions dans tout l'Ouest, et malgré les difficultés de recrutement du

1 personnel, ceci en raison des salaires plus bas que ceux pratiqués au CHUV (Centre Hospitalier
2 Universitaire Vaudois). L'association est très bien gérée avec un souci d'avoir de vraies valeurs
3 d'entreprise et elle fêtera ses trente ans d'existence le 20 septembre 2024.

- 4 • ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) – **M. Nicolas Guillot** : pas
5 de communication ;
- 6 • Conseil d'établissement de la Planta – **Mme Florence Pojer** : pas de communication ;
- 7 • ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) – **Mme Claude Probst** : pas de communication ;
- 8 • PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – **M. le Président** explique que les délégués sont
9 en séance ce soir.

10 **12. Propositions individuelles et divers**

11 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

12 **M. Billeter** annonce que le SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours) Chamberonne, dont fait partie St-
13 Sulpice, a participé au concours de la FVSP (Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers), le 7 mai dernier et est
14 arrivé premier à l'épreuve Moto Pompe C trad.

15 **Mme Burrus** revient sur les panneaux officiels dans le village et regrette que la Municipalité n'ait pas entendu
16 les demandes d'y afficher de plus amples informations. Elle comprend la position de la Municipalité qui dit que
17 toutes les informations sont sur le site internet mais elle encourage à tenir compte d'une partie de la population
18 moins à l'aise avec l'informatique et fait part de sa satisfaction à consulter les informations du panneau
19 d'affichage d'une commune genevoise soulignant qu'elle ne serait pas forcément allée en chercher certaines sur
20 internet. Elle invite la Municipalité se pencher sur cette question.

21 Elle souligne que les ateliers participatifs organisés à propos du Laviau et la zone 20 sont une très bonne chose
22 même si c'est une manière de faire très populaire, peut-être imposée par le Canton. Pour le Laviau, elle a
23 apprécié entendre que le procès-verbal de la séance à laquelle elle a participé a bien été partagé et qu'il sera
24 publié dans le Serpeliou afin que toute la population puisse le lire mais elle regrette que le nom des participants
25 à ces ateliers ne soit pas indiqué ce qui empêche la population de savoir qui les représentait. Pour l'atelier
26 participatif concernant la zone 20 au centre du village, qui se tiendra la semaine prochaine, elle a déjà été
27 fortement interpellée par les habitants et les commerçants de la Commune qui sont inquiets à propos des places
28 de parking et sur le maintien des commerces. Le souhait est que la Commune de St-Sulpice soit une grande
29 Commune mais ne devienne pas une Commune comme Morges, Renens ou Lausanne et qu'elle se différencie
30 en privilégiant les contacts de proximité.

31 Les parcomètres du Laviau sont en service depuis un certain temps maintenant et elle regrette qu'on n'ait à
32 nouveau pas tenu compte de l'intérêt de la population car l'effet de ces parcomètres est dissuasif, ceux-ci « *étant*
33 *trop chers et peut-être pas assez subtils* ». Le but était de préserver la zone des grands afflux de voitures en été
34 et pendant les périodes de forte croissance. Elle encourage la Municipalité à réexaminer la question pour voir s'il
35 n'y a pas une certaine souplesse à avoir quant à ces instruments rébarbatifs.

36 **M. Dubuis – Syndic** intervient sur la démarche participative concernant la zone 20 et confirme que la
37 Municipalité partage tout à fait ce souci de préserver un certain nombre de commerces dans le centre du village
38 et qu'il n'est pas question de supprimer les places de parking nécessaires à la bonne marche de ces commerces.
39 « *Le souci est d'assurer une certaine convivialité dans le centre de la Commune et d'après notre avis, une étude,*

1 *une discussion avec différents acteurs, les zones 20 favorisent plutôt cette convivialité. Elle n'est donc pas*
2 *seulement un embêtement pour les automobilistes mais constituera un encouragement à la convivialité au sein*
3 *de la Commune. Concernant les commerçants, cette démarche participative est organisée d'une manière*
4 *différente de celle pour le Laviou : une trentaine de places pour les habitants et il a été ajouté une représentation*
5 *des différentes associations concernées par ce projet (réseau 4S, trolley-bus lausannois, la police...) et la totalité*
6 *des treize commerçants du centre sont invités à rejoindre l'atelier. Cette étape ne représente que le lancement du*
7 *processus qui va durer plusieurs mois pendant lesquels chaque commerçant pourra demander un entretien*
8 *individuel avec la Municipalité pour discuter profondément du problème général et de leur problème en*
9 *particulier. »*

10 **M. Piller – Municipal** confirme comme précédemment annoncé qu'ils ne reviendront pas sur les parcomètres du
11 Laviou pour l'instant, pas avant que la saison ne se soit passée. Concernant les véhicules, en effet, cela a un effet
12 dissuasif mais les gens viennent probablement à pied et il cite les exemples de Morges, Lausanne où tout est
13 payant. Il précise que la desserte bus est assez importante pour venir et que si les personnes ne veulent pas
14 payer, ils peuvent les emprunter.

15 **M. Chappuis** rappelle que M. Pache a rendu attentif l'Assemblée lors de la dernière séance au problème de
16 publication des rapports de Commissions contenant les signatures olographes des membres. À la suite de cette
17 intervention, il explique avoir envoyé un courriel à M. le Syndic avec la personne en charge de l'informatique en
18 copie sans pour autant pouvoir constater de changements depuis. Il reporte avoir lu récemment que le Ministère
19 public vaudois s'inquiétait de l'explosion de la criminalité informatique et pense qu'un effort dans ce domaine
20 pourrait être fourni comme caviarder les signatures avant publication sur le site.

21 **M. Matthey – Municipal** confirme que cette intervention n'a pas été du tout oubliée, le problème a été discuté
22 avec le Secrétaire Municipal adjoint M. Monnier, qui est parfaitement conscient du problème et qui cherchait
23 des solutions.

24 **M. Dubuis – Syndic** confirme qu'une solution envisagée est de demander aux Commissions de fournir quatre
25 exemplaires de chaque rapport au lieu de trois, dont une version sans signature pour publication.

26 **M. Chappuis** demande ce qu'il en est des rapports actuellement publiés.

27 **M. Dubuis – Syndic** ne souhaite pas trop s'avancer avant d'en avoir parlé au sein de la Municipalité mais il pense
28 envisageable de modifier les anciens rapports.

29 **M. le Président** précise que le Bureau du Conseil se penche également sur la manière de faire et va discuter avec
30 la Municipalité pour trouver la meilleure solution pour l'avenir en sachant que la démission du secrétariat a fait
31 apparaître passablement d'autres problèmes à résoudre, ce point fait néanmoins partie des priorités.

32 **M. Guillot** a une question sur les chiffres publiés dans le rapport de l'AJESOL qui démontrent que les places
33 d'accueil sont très occupées et que les projets d'agrandissements ne semblent pas suffisants pour répondre aux
34 prévisions.

35 **Mme Merminod – Municipale** confirme que St-Sulpice est une Commune où les parents sont très demandeurs,
36 qu'il est répondu en partie à cette demande en augmentant le nombre de places à la garderie et que deux
37 garderies vont voir le jour dont une à Ecublens en 2025. Pour augmenter plus, il faut construire, le but est
38 d'augmenter le plus possible avec les locaux actuels. « *On souhaite que chaque enfant puisse bénéficier d'au*
39 *moins une place à midi que ce soit en réfectoire ou en UAPE et en principe on y arrive. Le reste n'est pas garanti. »*

1 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 21h20, donne rendez-vous à l'Assemblée le 12
2 juin prochain, et invite les Conseillères et les Conseillers à prendre part à l'apéritif traditionnel.

3

4

5

Conseil communal

6

M. Cyril Golaz

Mme Fanny Gantin

7

Président

Secrétaire remplaçante

